

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 9 février 2021 à 17 h 30, au 124 rue Principale, Palmarolle et par le biais de Zoom.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse suppléante	Aline Bégin
Conseillers Mmes.	Véronique Aubin Lyne Vachon (Zoom) Michelle Croteau
MM.	Jacques Chabot (Zoom) Mario Perron

Assiste également à l'assemblée, madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.
Ouverture de la séance à 17 heures et 33 minutes.**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 21-02-383

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. URBANISME;
- 2.1. DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'IMMEUBLE DU 50, 9^E AVENUE OUEST;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

2. URBANISME

2.1. Demande de dérogation pour l'immeuble du 50, 9^e Avenue Ouest
Résolution no 21-02-384

ATTENDU que le garage n'a pas de date de construction et qu'aucun permis n'a été émis;

ATTENDU que la résidence a été construite en 1982 selon les rôles et ce avant nos règlements actuels;

ATTENDU qu'avant le 15 octobre 2009 la marge de recul latéral et arrière avec vu, était de 2 mètres et sans vue de 1 mètre;

ATTENDU que la résidence est à 1.25 à 1.27 mètres de la ligne latérale côté Ouest et le garage 1.36 à 1.42 mètres;

ATTENDU que le comité du CCU recommande d'accepté la demande de dérogation mineur n° DPDRL200107;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal au accorde la demande de dérogation pour l'immeuble du 50, 9^e Avenue Ouest à Palmarolle tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 21-02-385

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 17 heures et 37 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Aline Bégin
Mairesse suppléante

Véronique Hince
Directrice générale p.i.
Secrétaire-trésorière p.i.